

BULLETIN D'INFORMATION N° 17

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2010.

1) Giratoire RD 126 :

Monsieur le Maire fait part de la possibilité pour la commune de bénéficier d'aides du Département pour l'aménagement du rond point au droit du clos St Martin et de la ZAC de la Bastide. Le Conseil Municipal l'autorise à faire la demande de subventions auprès du Conseil Général.

2) Poste d'adjoint des services techniques :

Il est décidé à l'unanimité de proroger le poste occupé par Alain Calestrémé. Il s'agit d'un emploi à temps non complet (9/35^{ème}) destiné à l'entretien de la déchetterie provisoire et de la décharge de gravats. Le contrat est renouvelé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2010.

3) Convention ERDF :

L'implantation d'une ligne électrique souterraine au lieu dit Doisous, nécessite une convention de servitudes sur la parcelle cadastrée A18. M. le Maire est autorisé à signer la convention.

4) Cession de terrain à la commune :

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de régularisation pour la cession gratuite de terrain par Guy Labarrère à la commune dans le cadre de l'élargissement du chemin des Benguès réalisé en 1995. Les frais sont à la charge de la commune.

5) Salles de classe école du Bourg :

Il s'agit de procéder à l'extension du groupe scolaire par la création à l'étage, de deux salles de classe supplémentaires. Les travaux vont également concerner l'aménagement du rez-de-chaussée avec la création d'une rampe d'accès et de toilettes pour les handicapés, la réfection du système de chauffage et autres améliorations.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation du projet et décide de confier l'assistance technique et administrative au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale. Monsieur le Maire est autorisé à adresser les demandes de subventions à l'Etat et au Département. Le coût de l'ensemble des travaux est évalué à 295.379,28 € HT.

Questions diverses :

Suite à la démission de Jean Gassie en tant que délégué titulaire au SIVU des berges du Béez et de l'Ouzom, Patrick Moura, seul candidat, devient délégué titulaire ; Nicolas Buzy-Vignau étant délégué suppléant.

Quelques infos ...

Jumelage Asson - Poumilliau :

Vendredi 12 février à 20 h 30 à la salle de l'Isarce :

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, les membres du comité de pilotage, ont le plaisir de vous inviter à la soirée en vue du jumelage avec le village breton de Ploumilliau.

Il vous sera proposé une présentation en images de la commune jumelle, le pourquoi et le comment de ce jumelage, la mise en place du Comité de Jumelage et son Conseil d'Administration et pour finir, un verre de l'amitié à nos amis bretons.

Repas des Aînés :

Nous rappelons que le traditionnel repas offert aux aînés par la commune et le CCAS, sera servi à la salle de l'Isarce le samedi 6 mars à midi. Les personnes concernées vont recevoir une invitation dans les jours qui viennent.

Action sociale :

Depuis 2008, la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule s'est engagée sur une expérimentation basée sur deux axes :

- La réalisation d'un plan de développement de l'accueil du jeune enfant.
- Le développement de l'information des familles sur le site : www.mon-enfant.fr

Distribution des sacs poubelles :

Lors des journées prévues à cet effet, 571 familles sont venues récupérer les rouleaux de sacs poubelles. A titre de comparaison, en 2008, seulement 228 familles avaient fait cette démarche au secrétariat de la mairie.

NUISANCES

Rappeler les évidences dans ce domaine, n'est pas le rôle le plus agréable pour les élus. Pourtant, force est de constater que les nuisances sont toujours d'actualité.

Chiens errants :

Une nouvelle fois, nous demandons aux propriétaires de chiens de maintenir les animaux sur leur propriété. La divagation des chiens est source de nuisances : poubelles éventrées, aboiements nocturnes, voire morsures.

Dépôts de poubelles :

Une nouvelle fois, nous demandons aux habitants du bourg qui sont desservis au porte à porte de cesser les dépôts de leurs poubelles dans les containers réservés aux écarts. Merci de respecter quelques règles de bon sens et de civisme. Quant aux habitants des écarts, il leur est demandé de ne déposer les poubelles dans les containers que la veille du ramassage.

Dégradations :

Une nouvelle fois, nous constatons des dégradations commises par quelques jeunes bien connus. Les personnes qui constatent ou sont victimes de méfaits, sont invitées à en informer aussitôt la gendarmerie.